



## Achat salon et reclamations sans effets

Par **nadji**, le **17/12/2009** à **13:27**

Bonjour,

nous avons acheter un salon en cuir chez conforama le dix janvier 2008 d une valeur de 1699.15 euros .quand nous l avons ramener a notre domicile nous avons constater une marque de déchirure sur le dossier d assise et une déchirure sur le dos (agrafes qui ont sautees et fil de couture qui s en aller).nous avons fait appel au s.a.v qui nous a envoyer un technicien pour constater les degats (photos prises par le technicien)qui nous a remis un bon de constatation.le s.a.v nous a dit qu il mandaterai une societe qui effectuera les reparations.apres passage de celle ci les degats etaient toujours visibles .donc nous recontactons le s.a.v qui nous indiquent apres maintes reclamations de notre part qu il va nous echanger le salon mais qu il y aura un delai de six mois d attente.ce que nous sommes obliger de faire.donc huit mois plus tard au mois de septembre 2008 apres plusieurs visites et appels chez conforama le salon arrive...mais il est de couleur rouge alors que le notre est de couleur bordeaux(prune) .constatation faite sur un bon(nous avons les doubles) par le livreur constatateur de chez conforama. Depuis cette date il nous ont dit qu ils allaient refaire un echange mais qu il fallait encore attendre six mois...depuis plus de nouvelles .nous voudrions savoir si il est possible de se faire rembourser et tourner la page .aidez nous car nous ne savons pas quoi faire.merci d avance pour votre ou vos reponses.cordialement